



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **40**  
- représentés : **7**  
TOTAL **47**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> M. Denis TOURNEMAINE, Maire Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	M. Joseph GLADY, Adjoint. - M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> - Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Nathalie HUMMEL, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGHermanne, Cons. Mun. M. Nicolas HITIER, Cons. Mun. Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.		<i>Pour la commune de STILL :</i> - Mme Mélanie MORÉ-DÉSIRÉ, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

### Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Anne-Marie SEYFRITZ
Mme Laetitia MARTZ	ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT
M. Pascal BAUER	ayant donné procuration à Mme Sylvie ROECK
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Stéphanie SAOULIAK	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Mélanie MORÉ-DÉSIRÉ

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membres excusés :

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH  
M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM

### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260430-DE-26-60-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE (E.P.F.)**

---

**N° 26-60**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5210-1 et suivants ;
- VU** les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;
- VU** sa délibération N° 19-84 du 19 décembre 2019 décidant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'E.P.F. d'Alsace ;
- VU** les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'E.P.F. d'Alsace, et notamment les articles 8 et 9 portant sur la composition et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'E.P.F. d'Alsace ;
- VU** le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'E.P.F. d'Alsace ;
- VU** sa délibération N° 26-38 du 16 avril 2026 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 15 et 22 mars 2026, à l'installation du Conseil Communautaire ;

**CONSIDERANT** que, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il s'agit de désigner les 2 membres titulaires et leurs suppléants représentant la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'E.P.F. d'Alsace ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
désigne**

- ✓ en tant que délégués titulaires :
- Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE,
  - Monsieur Sébastien CLEMENT, Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ✓ en tant que délégués suppléants :
- Monsieur Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM,
  - Monsieur Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH,

pour représenter la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'E.P.F. d'Alsace.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

La secrétaire de séance,



Nathalie EBENER

Le Président,



Laurent FURST

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260430-DE-26-60-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 4 mai 2026
- publication sur le site internet le : 4 mai 2026

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260430-DE-26-60-DE  
Date de télétransmission : 04/05/2026  
Date de réception préfecture : 04/05/2026